



PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL du mardi 4 novembre 2025

Date de convocation : 30/10/2025

Date d'affichage : 30/10/2025

Nombre de conseillers : 14

Nombre de présents : 11

Procurations : 3

Nombre de votants : 14

L'an deux mil vingt-cinq le mardi 04 novembre à 20H30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Anthony ROULLIER, Maire.

Etaient présents : Madame Danielle GUILLERME-CAOUS, Monsieur Pascal LIVENAIS, Madame Florence CHASSÉ, Monsieur Bernard THIREAU, Monsieur Nicolas GAZENGEL, Madame Anaïs LAUTRU, Monsieur David LECARPENTIER, Monsieur Georges MARCOS, Monsieur Adrien SERRAND, Monsieur Antoine CORBEAU, Monsieur Sébastien BLUTEAU, Madame Isabelle POSELIANOFF.

Étaient absents excusés :

Monsieur Georges MARCOS donne son pouvoir à Monsieur Anthony ROULLIER,
Monsieur Fabrice RILBARD donne son pouvoir à Monsieur Antoine CORBEAU,
Monsieur Adrien SERRAND donne son pouvoir à Madame Florence CHASSÉ

La séance est ouverte à 20h30.

Formant la majorité des membres en exercice, M. Sébastien BLUTEAU est élu secrétaire de séance.

Monsieur Nicolas GAZENGEL arrive à 20 h 31, Monsieur Bernard THIREAU arrive à 20 h 48, Monsieur David LECARPENTIER arrive à 20 h 58.

Le procès-verbal de la séance du 7 octobre 2025 sera approuvé à la séance du mois de décembre.

1 - DELIBERATION 2025-042 : CONVENTION D'ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA MISE EN PLACE D'UN ENVIRONNEMENT NUMERIQUE DE TRAVAIL DANS LES ECOLES DE L'ACADEMIE DE NANTES

Rapporteur : Anthony ROULLIER

Expose :

La présente convention traduit la volonté commune du rectorat de l'académie de Nantes et des collectivités territoriales adhérentes au groupement de poursuivre le partenariat, initial en 2003, relatif au déploiement d'un environnement numérique de travail (ENT) pour les écoles situées sur tout ou partie de leur territoire.

Cet ENT nommé e-primo vise à fournir à tous les membres de la communauté éducative un point d'accès unique à un ensemble de services numériques en rapport avec leurs activités, accessible en tout temps et tout lieu depuis n'importe quel terminal relié à internet. Aujourd'hui, 85% des élèves de l'enseignement primaire public de l'académie bénéficient d'e-primo.

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire, à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Dans l'attente d'éléments concernant le coût de ce marché pour la commune de Beaulieu-Sur-Oudon, les membres du Conseil Municipal décide de reporter ce vote.

2 - DELIBERATION 2025-043 : DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE AU TITRE DES CONTRATS DE TERRITOIRE DOTATION COMMUNALE POUR LE PROJET DE RENOVATION ENERGETIQUE DE LA SALLE DES FÊTES DE BEAULIEU-SUR-OUDON – ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2025-037

Rapporteur : Anthony ROULLIER

Expose :

Demande de subvention départementale au titre des contrats de territoire – dotation communale - pour rénovation énergétique de la salle des fêtes de Beaulieu-Sur-Oudon

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la mise en place par le Département des « contrats de territoire » sur la période 2023-2028. Une enveloppe de 12 millions d'euros est prévue pour toutes les communes de la Mayenne ; elle est calculée sur la base de 5€ par habitant (population DGF la plus avantageuse entre 2015 et 2021) avec maintien au minimum de la dotation antérieure. L'enveloppe sera bonifiée d'1€/habitant si la commune présente au moins un dossier bas carbone. Enfin la dotation est répartie à 50% sur les périodes 2023-2025 et 2026-2028.

La dotation pour la commune est de [montant de la dotation] € au minimum et [montant de la dotation] au maximum € (si dossier bas carbone) ; pour la période 2023-2025 elle est mobilisable à hauteur de 50%. Elle est librement affectée aux projets d'investissements communaux. Au titre des contrats de territoire le Département interviendra au taux maximum de 50 % HT (possibilité de cumuler plusieurs aides dans la limite de 80%, y compris 2 aides départementales). Sur la durée du contrat les communes peuvent présenter 4 projets (2 sur chaque période).

Au regard de ces éléments, je vous propose d'étudier l'affectation de notre dotation au[x] projet[s] suivants :

1 - Description détaillée du projet :

Rénovation énergétique de la salle des fêtes de Beaulieu-Sur-Oudon

2 – Calendrier prévisionnel du projet :

De décembre 2025 à mars 2026

3 – Moyens déployés pour justifier du caractère bas carbone du projet (tableau à renseigner si la délibération concerne un projet bas carbone) :

Objectifs environnementaux et climatiques ê Moyens mis en œuvre dans le projet pour répondre à un ou plusieurs des objectifs listés

- Atténuation du changement climatique et transition énergétique,
- Changement des menuiseries intérieures et extérieures, isolation par l'extérieur, électricité, chauffage, VMC
- Adaptation au changement climatique
- Réduction des déchets et économie circulaire
- Gestion de la ressource en eau
- Lutte contre les pollutions

- Protection de la biodiversité

4 – Estimation détaillée du projet :

DEPENSES (€ HT) Total HT

Menuiseries intérieures et extérieures	32 424,74 €
Electricité, Chauffage, VMC	12 498,42€
Isolation thermique par l'extérieur	77 897,00€
Total des dépenses	122 820,16 €
TOTAL HT	122 820,16 €
TVA (20 %)	24 564,03 €
TOTAL TTC	147 384,19 €

5 – Plan de financement prévisionnel :

RECETTES (€ HT) Total HT

Département (Contrats de territoire)	8 000,00
Dotation équipement territoires ruraux	28 800,03
C.E.E. 3 000,00	
Fonds propres de la commune	83 020,13
TOTAL	122 820,16

Le projet proposé étant cohérent avec les schémas départementaux, je vous propose de le retenir dans le cadre de notre dotation « contrat de territoire – dotation communale ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- approuve le projet et le calendrier des travaux,
- approuve le plan de financement présenté ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Département, au titre des contrats de territoire – dotation communale, d'un montant de 8 000 €,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document concernant ce dossier.

Retrait du vote de Florence CHASSÉ

Délibération après vote à main levée, par :

Pour	13	Contre	0	Abstention	0
------	----	--------	---	------------	---

3- DELIBERATION 2025-044 : DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET DE LA COMMUNE

Rapporteur : Anthony ROULLIER

Expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5217-10-6

Vu la délibération 2025-015 du conseil municipal de la commune de Beaulieu sur Odon approuvant le budget primitif 2025

Il convient de procéder à la décision modificative suivante sur le budget commune.

Section Investissement

Chapitre 21 Immobilisation corporelles

Programme 10066 Construction d'un pavillon locatif

Article 2132 – Construction..... - 200 000,00 €

Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées

Article 1641 – Emprunts en euros..... - 200 000,00 €

Programme 10047 Acquisition de matériel

Article 2158 – Autres installations, matériel et outillages technique - 2 000,00 €

Article 2183 – Autre matériel informatique + 2 000,00 €

Section fonctionnement

Chapitre 011 – Charges à caractères générales

Article 622 – Rémunération d'intermédiaire et honoraires - 5 000,00 €

Chapitre 012 – Charges de personnel

Article 6218 – Autres personnel extérieur - 2 000,00 €

Article 6413 – Rémunération du personnel – Personnel non titulaire + 7 000,00 €

Après débats et échanges avec les membres du conseil municipal, Monsieur le Maire propose d'intégrer cette DM au budget
Délibération adoptée après vote à main levée, par

Pour	14	Contre	0	Abstention	0
------	----	--------	---	------------	---

4- DELIBERATION 2025-045 : DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET LOTISSEMENT BEAUSOLEIL

Rapporteur : Anthony ROULLIER

Expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5217-10-6

Vu la délibération 2025-017 du conseil municipal de la commune de Beaulieu sur Oudon approuvant le budget primitif 2025
Lotissement Beausoleil

Vu la délibération 2025-027 lotissement Beausoleil : choix des entreprises,

Il convient de procéder à la décision modificative suivante sur le budget lotissement BEAUSOLEIL :

Section Investissement

Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées

Article 1641 – Emprunts en euros.....+ 150 000,00 €

Chapitre 040 Transfert entre sections

Article 3355 – Travaux.....+ 150 000,00 €

Section fonctionnement

Chapitre 011 – Charges à caractères générales

Article 6045 – Achat d'études et prestations de services.....+ 15 000,00 €

Article 605 – Achat de matériels équipements et travaux.....+ 135 000,00 €

Chapitre 042 Transfert entre sections

Article 713545 – Variation des en-cours des productions de bien.....+ 150 000,00 €

Après débats et échanges avec les membres du conseil municipal, Monsieur le Maire propose d'intégrer cette DM au budget

Pour	14	Contre	0	Abstention	0
------	----	--------	---	------------	---

5°) POINTS DIVERS

- Lottissement Beausoleil : point sur les travaux. FBTP termine sa partie viabilisation et nous sommes en attente des dates d'intervention de TE53 pour la partie téléphonie.
- Rénovation énergétique de la salle des fêtes : début des travaux le 1er décembre 2025 avec l'intervention de MHA pour les menuiseries et les portes intérieures et extérieures et de l'entreprise Grimoux pour la partie électricité et chauffage.
- Lettre du service des déchets de Laval agglo concernant la mise à disposition d'un local de repos pour les agents de collecte. Le conseil municipal n'a pas à ce jour de local à mettre à la disposition des agents de collecte.
- Signature de la convention GIP cuisine centrale du Pays de Cossé-Le-Vivien le 4 novembre 2025.
- Dossier Pont Bas Hay : l'arrêté de mise en sécurité est en cours de signature pour diffusion aux propriétaires indivis.
- Adhésifs avec le prix du m² pour le lottissement Beausoleil apposés sur les trois panneaux.
- Concours de belote du Club des retrouvailles les 25 et 26/10/2025 : 200 personnes sur deux jours.
- Cyclo Club Belloudonien : randonnée La Reinette rose le samedi 18 octobre . 19 personnes avec une belle matinée côté météo.
- Des travaux sont à prévoir au niveau de la réserve de l'Epi d'Or. L'agent technique se charge des travaux:: changement de cloisons et isolation.
- Mail d'une habitante concernant la location de la salle de la Moisson transmis aux élus.
- Coup de sang d'un de nos locataires qui a embouti un véhicule du garage Leriche. Plainte déposée par le garagiste (pour la voiture) et la Mairie de Beaulieu-Sur-Oudon (muret).
- Campagne Cacatrophe concernant les déjections canines sur les trottoirs et parterre de la commune.

- M. Corbeau précise que le chien malinois ne vient pas de la Petite Rondière mais d'une ferme de St Cyr Le Gravelais.
- Commémoration de l'Armistice : rendez-vous à 10h15 sur la place des anciens combattants. La gerbe de fleurs à récupérer chez la fleuriste le 9 novembre au matin.
- Situation de Fleurine Esnault, assistante administrative à la Mairie depuis le 3 février 2025 a été reçue à la formation secrétaire générale de Mairie avec le Centre de Gestion 53 et le C.N.F.P.T. Fleurine intègre donc la formation le 12 novembre et libère son poste. La formation est composée d'une partie théorique et d'une partie pratique qu'elle effectuera avec Françoise BEAUCHÊNE à la Maire de Beaulieu-Sur-Oudon. Une annonce va paraître prochainement pour recruter sur le poste d'assistant service à la population à 21 heures libéré par Fleurine. Dans un deuxième temps, la construction d'un poste avec le poste d'agent postal à 11 heures par semaine sera à prévoir puisque Martine sollicite sa mise à la retraite en juin 2026.
- Entretiens annuels 2025 : ils sont organisés au mois de novembre pour l'ensemble des agents.
- Prestation d'archivage en cours : Monsieur Grudé, archiviste indépendant, effectue depuis début novembre l'archivage de nos dossiers.

Prochaines réunions Conseil Municipal : 9 décembre 2025.

Séance levée à 22 h 19.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,